

Graphie, géopolitique et idéologie

Raphaël Confiant

(Journées d'études sur la « Graphie créole », campus de Schoelcher, 2008)

1. Introduction

Je voudrais commencer mon propos par un certain nombre de remarques d'ordre général, qui sont certes connues de la plupart d'entre nous, mais qu'il est tout de même bon de rappeler, ne serait-ce que pour dissiper l'espèce d'angoisse qui étreint certains d'entre nous à l'idée que l'actuel système en vigueur aux Petites Antilles ou en Guyane puisse être modifié ou, plus exactement, que certains amendements lui soient apportés. **Tout d'abord, aucun système graphique n'est parfait et cela parce que la langue n'a de cesse d'évoluer, notamment au plan phonique, alors que ledit système est en principe fixe.** Ce qui veut dire qu'il est nécessaire d'opérer assez régulièrement des réajustements, chose que n'a presque jamais été fait s'agissant de la langue française une fois que l'orthographe définie par l'Académie française en 1635 se fut stabilisée. Rappelons aussi qu'il a fallu du temps, et notamment l'instauration de l'école obligatoire à la fin du XIXe siècle, pour que cette orthographe se diffuse à grande échelle. Cette tradition d'immobilisme, liée à l'idéologie jacobine, est loin d'être universelle. Pour ne citer qu'un seul exemple, le mois dernier, le Portugal a accepté de modifier la graphie du portugais s'alignant sur les pratiques graphiques brésiliennes, abandonnant, entre autres, les lettres muettes tel que le « p » dans un mot tel qu' « optimo » qui se prononce « otimo », mais s'écrivait jusque là « optimo ». Deuxième remarque générale, visant là encore à relativiser les choses : **une langue peut s'écrire avec n'importe quel système graphique.** Le turc s'écrit en caractères arabes, latins, cyrilliques et même chinois dans la province du Sin-Kiang dite aussi Turkestan oriental. Le persan (ou iranien), qui est une langue indo-européenne, s'écrit avec l'alphabet arabe et le vietnamien avec l'alphabet latin. Enfin, certaines langues telles que le japonais utilisent deux ou trois systèmes graphiques, non pas alternativement, mais simultanément. Ce qui veut dire que dans une phrase japonaise, on peut trouver des caractères chinois dits « kanji », des caractères japonais dit « kanataka » et un système phonétique visant à noter les mots étrangers, notamment les patronymes et les toponymes. S'agissant du

créole, nous ne sommes donc pas les plus mal lotis ou, si vous préférez, ceux qui font face aux plus insurmontables difficultés. Loin de là !

Mon propos s'articule donc autour de trois notions qui sont le graphique, l'idéologique et le géopolitique, notions que je crois intimement liées entre elles s'agissant du créole tant nos situations sont différentes. **Je pars évidemment du postulat qu'il serait inapproprié de proposer et de promouvoir un système graphique spécifique à chaque pays créolophone mais, bien au contraire, un système qui, sans être identique partout, puisse permettre la plus grande lisibilité possible quel que soit le pays où l'on se trouve ou, plus précisément, quel que soit le texte que l'on a à lire.** Car il s'agit bien de lire et éventuellement d'écrire (je m'expliquerai plus avant sur ce point), il s'agit d'échanges par le biais de l'écrit et non de la parole. Mes étudiants de Licence LCR n'auront peut-être jamais la chance qui me fut par trois donnée de converser avec des Seychellois dans leur pays même, mais ils doivent pouvoir décrypter un texte écrit en seychellois sans trop de difficultés. J'en profite, entre parenthèse, chers collègues haïtiens ici présents, pour vous dire que ces mêmes étudiants déchiffrent mieux la graphie officielle des Seychelles que celle d'Haïti. Je ne parle donc pas en l'air, mais à partir de ma propre pratique d'enseignant puisque j'enseigne la littérature créole et qu'à côté des écrits de François Marbot, Paul Baudot, Gilbert Gratiant, Hector Pouillet, Sony Rupaire ou Monchoachi, je tiens à ce que mes étudiants soient mis en contact avec l'Haïtien Frankétienne, le Mauricien Dev Virahssamy ou ce beau texte réunionnais qu'est Zistwar Kristian.

Si donc, nous partons de l'idée qu'il nous faut réfléchir à un système graphique, non pas unique, mais le plus diversaliste possible (je dis bien « diversaliste » et non pas « universaliste », ce néologisme indiquant tout à la fois un socle commun, universel, sur lequel se greffe des variantes), force est de reconnaître que la question géopolitique ne saurait être ignorée. Lorsque les lusophones décident de modifier la graphie de leur langue, ce problème n'est pas aussi crucial puisque tous les pays lusophones sont indépendants. Si un jour les Arabes se décident à noter, enfin, les voyelles, ce qui, soi dit en passant favoriserait grandement l'alphabétisation, dans leurs 22 pays, là non plus, il n'y aurait pas de problème majeur. Ces pays discuteraient, en effet, entre égaux, c'est-à-dire en pays indépendants. Dans notre cas, les choses sont beaucoup plus compliquées puisque tout nous sépare : d'abord, la géographie, ces 20.000kms qui séparent les créoles des Amériques de ceux de l'Océan indien ; ensuite, la politique, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane étant des territoires sous tutelle française alors que tous les autres pays créolophones sont indépendants ; la démographie, puisqu'avec ses 8 millions d'habitants, Haïti peut être tentée, si elle ne le fait pas déjà, de se désintéresser des autres pays créolophones et de faire cavalier seul ; la situation sociolinguistique enfin puisque ici, le créole n'est confronté qu'au français, là, il est confronté à l'anglais, plus loin, à l'anglais et au français et, dans le cas d'Haïti, au français, à l'anglais et à

l'espagnol. A regarder froidement la situation, on serait tenté de se soumettre au géopolitique et d'accepter quatre ou cinq graphies assez différentes : une pour Haïti, une pour Guadeloupe-Martinique-Guyane, une pour les Seychelles, une pour Maurice etc... **Ce serait se soumettre à ce que l'on appelle généralement le principe de réalité.**

Ici, intervient la troisième notion qui nourrit mon propos à savoir l'idéologique. Je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler qu'aucun système graphique ne peut être entièrement scientifique et, pour paraphraser, une expression célèbre, la graphie d'une langue est quelque chose de bien trop important pour être laissée au soin des seuls linguistes. Ceci n'est pas lié à la nature de la linguistique, l'économie, par exemple, est aussi une chose trop sérieuse pour être laissée au soin des seuls économistes. En fait, ce que je veux dire par là, c'est que la dimension idéologique ne saurait être ignorée dans le projet d'établir une graphie diversaliste pour les différents créoles. Est-elle d'ailleurs absente des autres domaines de la réalité ? Je ne le crois pas. Aucune société, dans aucun domaine de l'existence, ne se soumet purement et simplement au principe de réalité, sinon, en économie, pour revenir à ce domaine, il suffirait de considérer qu'il y a toujours eu, depuis l'aube de l'humanité, des riches d'un côté et des pauvres de l'autre et qu'il est totalement inutile de tenter combler le fossé entre ces deux groupes. Je ne connais, pour ma part, aucune société qui accepte ouvertement cette réalité. Au contraire, toutes s'efforcent, par des moyens divers, de rapetisser la distance séparant riches et pauvres. Autrement dit, l'idéologie de tout état est, au plan économique, celle de l'égalité. Il n'y a aucun pays qui déclare que l'inégalité est naturelle et qu'il faut se conformer à ce qui est, par ailleurs, une réalité. Alors, bien sûr, depuis Marx, nous savons que l'idéologie est l'art du mensonge, mais, ironie de l'histoire, quoi de plus idéologique que le marxisme ?

J'ai opéré ce petit détour pour dire que nous ne devons pas nous soumettre au seul principe de réalité s'agissant de la graphie des créoles et baisser les bras devant les énormes disparités géographiques, historiques, culturelles, démographiques et sociolinguistiques qui affectent le monde créole. Si tel était d'ailleurs le cas, pourquoi nous retrouverions-nous ici, aujourd'hui, entre Martiniquais, Guadeloupéens, Guyanais, Haïtiens etc... ? Autant que chacun reste chez soi et fasse sa petite cuisine dans son coin. Si nous sommes donc réunis, c'est parce que justement, l'idée de bâtir un système graphique diversaliste pour le créole est présente en chacun d'entre nous, même si je ne doute pas que nous soyons prêts à nous battre comme des chiffonniers pour démontrer que notre système est meilleur que celui du voisin. J'ai eu l'air de critiquer le système officiel haïtien tout à l'heure, mais ce n'est pas du tout le cas. J'ai constaté, dans ma pratique, que mes étudiants lisaient mieux le seychellois que l'haïtien, c'est tout ! Et, entre parenthèses, qu'ils n'arrivent pas du tout à déchiffrer le réunionnais, du moins, dans les graphies post-« lékritir 1977 ».

Dans mon optique, que je qualifie de graphie diversaliste, je ne peux évidemment parler que du système que je connais le mieux, celui que Jean Bernabé a élaboré dès le début des années 70 du siècle dernier et qu'il a remanié par trois fois depuis lors, ce qu'on peut appeler le Standard-GEREC 1, le Standard-GEREEC-2 et finalement le Standard-GEREC-3 tel qu'il est exposé dans son livre « La Graphie créole » datant de 2002. Dans les livres en créole que j'ai écrits, j'ai eu, pour ma part, à utiliser ces trois standards à différentes époques et surtout à les mettre en œuvre dans ma pratique d'enseignant puisqu'au fond, un système graphique est fait, non pas pour les seuls linguistes et écrivains, mais pour les utilisateurs de la langue, pour le citoyen moyen, si vous préférez. Ce sont ces derniers qui sont les seuls juges en dernière instance. **Le linguiste propose, mais c'est le scripteur qui dispose.** Entre les deux s'insinue le pouvoir d'Etat et là nous en revenons à l'idéologique. Lorsque Israël fut créé en 1948, le nombre de gens connaissant l'alphabet hébraïque était dérisoire, si bien que dans un premier temps, il fut envisagé d'instaurer le yiddish, mélange d'hébreu, d'allemand et de langues slaves, comme langue officielle. Puis, dans un deuxième temps, l'hébreu, mais en caractères latins. Enfin, dans un troisième temps, l'Etat israélien imposa l'hébreu en caractères hébraïques avec le succès que l'on connaît. Si tout cela ne relève pas de l'idéologique, alors je ne sais pas ce que c'est que l'idéologie ! Or, le principe de réalité commandait, en 1948, que le yiddish fut instauré comme langue officielle du nouvel état. Donc au beau principe selon lequel, le linguiste propose et le scripteur dispose, il est indispensable d'ajouter, l'Etat impose.

Pour en revenir aux différents Standard-GEREC, il faut d'abord comprendre dans quels contextes ils ont vu le jour. **Il s'agissait dans un premier temps de libérer le créole de l'emprise graphique du français** puisque pendant deux siècles cette langue avait été graphiée selon non pas un système, mais des principes graphiques étymologiques, principes d'ailleurs régulièrement bafoués par leurs propres utilisateurs. Il s'agissait d'instituer le créole comme langue différente du français. Geste fort, geste idéologique s'il en est. Là encore, l'idéologique est au rendez-vous car il est, jusqu'à aujourd'hui, plus facile à un Martiniquais ou un Guadeloupéen, même bon connaisseur de la Graphie GEREC, de lire un texte de Gilbert Gratiant, en graphie étymologique, qu'un texte de Sony Rupaire en graphie phonético-phonologique. S'il fallait se soumettre au principe de réalité, Jean Bernabé aurait mieux fait de continuer à enseigner le grec et le latin au lieu d'avoir perdu son temps à créer une graphie propre au créole des Petites Antilles et de la Guyane. Pardonnez-moi d'insister tant sur l'idéologique, mais ce mot est pris tellement en mauvaise part, nous nous sommes tellement habitués à ne voir que son versant « art du mensonge », qu'on en oublie que la société en son entier fonctionne sur l'idéologique. La société humaine en tout cas. Il n'y a que les sociétés animales à se soumettre au principe de réalité. **L'idéologie, sur son bon versant, n'est donc autre que le refus de se soumettre au principe de réalité.**

Qu'on se garde donc d'oublier que la création et la diffusion du Standard GEREC s'est longtemps inscrit dans ce vaste mouvement de revendication identitaire qui a secoué les Petites Antilles et la Guyane entre 1970 et 1995. Ce mouvement, à la fois politique, social et culturel fut le premier à rompre de manière concrète avec l'idéologie assimilationniste, qu'avait certes dénoncé la Négritude en son temps, mais qui, paradoxalement, s'est vue renforcée par la loi de 1946, dont Aimé Césaire fut le rapporteur, qui transforma nos pays, « les « vieilles colonies » comme on les appelait, en « département français d'Outre-Mer ». Je veux dire brutalement que si ce mouvement de revendication identitaire n'avait pas existé, le Standard GEREC serait demeuré un pur produit de laboratoire, le fruit d'un cerveau, sans doute brillant, mais qui serait resté dans les tiroirs de son inventeur, qui n'aurait jamais trouvé de traduction dans le réel. Il faut donc que les linguistes cessent de se prendre pour des chimistes et s'imaginent que ce qu'ils concoctent au sein de leurs laboratoires à vocation naturelle à être utilisé par l'ensemble de la société. J'insiste sans doute lourdement, mais les différents Standards GEREC n'ont pu s'imposer que parce qu'ils s'inscrivaient dans une démarche plus vaste d'ordre idéologique. La preuve : d'autres systèmes, sûrement tout aussi sérieux ou scientifiques, n'ont jamais pu franchir les portes des laboratoires de leurs concepteurs, faute d'ancrage socio-politique.

Pendant une trentaine d'années donc le Standard GEREC-1 s'est diffusé aux Petites Antilles et en Guyane, disons de 1975 à 1995 à travers les journaux, les livres, la publicité, les graffitis ou les banderoles politico-syndicales, éliminant définitivement les anciens principes étymologiques. Et les éliminant non pas seulement dans les textes, mais surtout dans la tête des gens, dans la tête des locuteurs et des scripteurs. On est ainsi passé de l'affirmation péremptoire « Le créole ne s'écrit pas » ou « le créole s'écrit comme le français » à l'attitude dubitative « le créole est difficile à lire et à écrire ». **Je crois que nous ne mesurons pas bien ce qui fut une véritable révolution psychologique.** Je l'ai vécu au niveau familial avec ma propre mère, vieille institutrice très attachée à ce qu'elle appelle « le bon français », qui, en quatre décennies, est passée de la première affirmation à la seconde. C'est dire qu'il était absolument nécessaire, aux Petites Antilles et en Guyane en tout cas, d'élaborer, dans un premier temps, un système radicalement différent du français, système sans doute trop phonétique, sans doute trop peu redondant, insuffisamment soucieux, entre autres, des questions de morphologie et de ponctuation. Un système trop occupé à noter ce que le locuteur prononce alors que l'écrit ne saurait être une simple duplication de l'oral, ne serait-ce que parce qu'ils obéissent à deux logiques communicatives fort différentes. Je ne reviendrai pas là non plus sur les critiques, justifiées dans certains cas, qui ont été faites ici et là au Standard GEREC-1 puisque je suppose que tout un chacun ici les connaît. C'est vrai, pour ne s'arrêter qu'à un seul exemple, que le « ÿ » pour noter la palatalisation dans « dj » et « tj » relevait d'une trop grande propension à s'écarter au maximum de

l'orthographe du français, d'autant que nos amis saint-luciens, dominiquais et haïtiens, utilisant de machines à écrire américaines (l'ordinateur n'était pas d'un usage courant à l'époque) ne disposaient pas du tréma sur leur clavier. A partir donc du milieu des années 90, il a paru nécessaire d'amender ce système trop étroitement phonétisant et d'aborder les questions de ce que J. Bernabé appelle la « syntaxe graphique ». Enfin, en 2002, un nouveau toilettage a été fait, toujours dans le sens d'un allègement du système puisque désormais, le « ò » ouvert et le « è » ne comportent plus d'accent en syllabe fermée. Ou encore, le yod en syllabe, noté d'abord « y » est désormais remplacé par « i ». Mais c'est, dans le Standard GEREC-3, l'énorme travail concernant le mot créole qu'a abattu J. Bernabé, mot créole dont on sait qu'il est fortement marqué par le phénomène de juxtaposition : « kay poul » pour poulailler, « doktè zyé » pour « oculiste » ou encore « met a manyok » pour « chef » ou « dirigeant ». Dans quel cas faut-il mettre un tiret, deux tirets ou pas de tirets du tout, pour aller vite.

En fait, quel que soit le système graphique, il doit obéir impérativement à une loi, celle de l'**automatisme**. Si, en effet, l'oral est différent de l'écrit, en effet, leur pratique relève dans une large mesure de l'automatisme. Aucun locuteur, dans sa langue maternelle, ne réfléchit au moment où il parle, sauf dans des circonstances très particulières où il doit tourner sept fois sa langue dans sa bouche comme on dit. Je dis bien : au moment où il parle. Il ne peut pas s'exprimer et en même temps chercher ses mots. S'agissant de la graphie, c'est la même chose : je ne peux pas écrire si au moment où je le fais, je me demande à chaque mot comment ce dernier s'écrit. Ce n'est pas possible ! La maîtrise de la graphie d'une langue doit relever de l'automatisme. Sinon, on impose au scripteur **une charge cognitive, une surcharge cognitive** même, insupportable. Si, par exemple, le nombre de règles concernant les tirets ou l'absence de tirets, ou encore les apostrophes, est trop élevé ou si les critères fondant l'utilisation de ceux-ci est trop complexe, il est clair que l'utilisateur en ressentira une gêne. A l'évidence, le Standard GEREC-3 est parfois trop complexe et j'ai, pour ma part, du mal à le faire intégrer par mes étudiants, du moins de manière automatique. A chaque fois, il leur faut y réfléchir et si généralement ils trouvent la bonne solution, c'est toujours après un temps de réflexion, ce qui est pour le moins fâcheux. Il y a probablement là quelque chose à revoir ou à simplifier à ce niveau.

Outre l'automatisme, et s'agissant de la situation sociolinguistique particulière du créole, il est aussi clair qu'on ne saurait élaborer un système qui ignore complètement la présence des autres systèmes graphiques en usage dans les pays créolophones, c'est-à-dire ceux du français, de l'anglais, voire de l'espagnol en Haïti. S'il a été, je l'ai dit, nécessaire dans une première phase de couper le cordon ombilical avec le français, de doter le créole d'une visibilité graphique indépendante, dans une deuxième phase, **il faut tenir compte d'un certain nombre de contraintes ou d'impératifs liés à la langue dominante ou aux langues dominantes**. En effet, s'il est raisonnable de penser qu'ici ou là, je

pense à Haïti et aux Seychelles, le créole peut devenir la principale langue d'enseignement de l'école maternelle et primaire, il faut aussi être réaliste et admettre que très vite, ce seront le français ou l'anglais qui prendront le relais. Même dans les pays du Maghreb qui disposent pourtant d'une langue millénaire tel que l'arabe, le français, à partir d'un certain niveau de scolarité, devient le medium d'enseignement principal. Aussi le système de notation du créole se doit-il d'être économique, c'est-à-dire capable de permettre au scripteur d'établir rapidement des passerelles entre les deux langues en présence, sans pour autant faire une croix sur la spécificité du créole. Tout cela pour dire, et je le dis avec prudence tant que sais combien certaines personnes dans la salle sont attachées à notre actuel système, du moins dans sa variété n° 2, qu'il devrait être possible d'envisager d'établir de **nouvelles règles allographiques** sans retomber dans un quelconque étymologisme. Je note au passage, contrairement à ceux qui imaginent le GEREC comme un quarteron de psycho-rigides, que c'est la confrontation avec la réalité qui a entraîné un certain nombre de modifications du Standard 1. Par exemple, la plupart de mes étudiants, y compris les plus aguerris en matière de graphie, ont tendance à écrire le yod situé en syllabe fermée « i » et non « y » comme nous le préconisons : « zié » avec un « i » et non « zyé » avec un « y ». Pour ma part, j'ai été fort longtemps attaché aux graphèmes rarement utilisés en français tels que le « y », le « k », le « w » et le « z », mais force m'a été de reconnaître que dans certaines positions, il valait mieux abandonner cette règle d'airain. Ce n'est pas sans déchirement que moi et d'autres avons finalement accepté de remplacer « y » par « i » en syllabe fermée. Il faut se garder d'ignorer ou de minimiser l'aspect symbolique de la graphie. Mais, sur ce point comme sur d'autres, nous avons su faire notre autocritique et en venir à une notation qui minimise la distance avec le français.

Il faut donc désormais envisager de nouvelles règles allographiques et là, il nous faut sortir de notre frilosité. De quoi aurions-nous peur ? En trente ans, nous avons réussi d'imposer notre graphie, renvoyant les graphies étymologiques aux oubliettes et marginalisant les graphies autres, de type morphologique par exemple. La quasi-totalité des ouvrages qui paraissent en créole aux Petites-Antilles et en Guyane se réclament de notre système et je n'en veux pour preuve que les trois publications les plus récentes, celle de « Zwel » d'Hector Poulet et Monique Mesplé-Lasalle qui utilise le STANDARD GEREC-2 et celles des deux bandes dessinées, Astérix en créole et « San pié-flanbwayan an » qui utilisent le Standard-GEREC 3. **Si bien que l'argument avancé par les frileux selon lequel « Nous avons eu toutes les peines du monde à faire admettre notre système, le modifier risquerait de jeter le trouble chez ses utilisateurs » n'est pas recevable car notre système n'est concurrencé ou menacé par aucun autre système. Si tel était le cas, s'il existait des ouvrages publiés dans d'autres systèmes, là oui, nous devrions rester sur nos gardes.** Je rappelle qu'en à peine deux mois, ces deux bandes dessinées se sont vendues chacune à plus de 3.000 exemplaires, ce qui,

proportionnellement à notre population, correspond à 300.000 exemplaires dans un pays comme la France. Sans même parler du fait qu'un livre est lu par deux, voire trois personnes. Où est le texte utilisant un autre système que le nôtre qui bénéficie d'une diffusion aussi massive ? Décidément, non, aujourd'hui, nous n'avons plus d'adversaires et refuser de réfléchir à un perfectionnement de notre système serait faire preuve d'aveuglement.

Pour en revenir aux nouvelles règles allographiques envisageables (je dis bien « envisageables » et non pas « envisagées »), là encore, c'est la réalité qui nous impose d'y réfléchir. En effet, comment accepter indéfiniment que la plupart des lecteurs marquent une hésitation, plus ou moins longue selon leur compétence, lorsqu'un mot créole se termine par « t » ou « s » ? Et pourquoi marquent-ils justement ce temps d'hésitation, c'est parce qu'en français, langue dans laquelle ils ont été alphabétisés, ces deux graphèmes ne se prononcent pas la plupart du temps quand ils sont placés dans cette position. Comment accepter que pour ces mêmes graphèmes, nombre de mes étudiants me mettent une apostrophe après le « t » ou le « s » ou alors écrivent carrément deux « t » ou deux « s » ? Un système graphique est fait pour le plus grand nombre, pas pour les seuls lettrés, et plus il est complexe, plus il risque de s'effriter quand on se met à le diffuser à grande échelle. Par comparaison, il n'y a qu'à voir comment l'orthographe française ne posait pas de problème tant que l'école était réservée à une fraction de la population. **Dès l'instant où celle-ci a été étendue à toutes les couches de la société, elle s'est pratiquement effondrée.** S'il y a des enseignants de Lettres modernes, d'histoire ou de géographie dans la salle, ils savent pertinemment que s'ils devaient, dans leur notation, comptabiliser les fautes d'orthographe, aucun étudiant n'aurait la moyenne. Et ce n'est pas spécifique aux Antilles, dans l'Hexagone, il en va de même, sauf dans les institutions d'élite évidemment. Donc, en créole, un petit nombre, une élite, pourra lire « rat » en prononçant le « t » final ou pourra l'écrire sans être tenté de mettre une apostrophe après le « t », mais, soyons réalistes, le plus grand nombre n'y parviendra pas.

Ceci me permet de revenir à un point que j'ai effleuré, celui de la lecture et de l'écriture et de la différence qu'il faut faire entre ces deux pratiques. En effet, l'un des arguments-massue des défenseurs intransigeants de notre graphie n'est autre que le suivant : une fois qu'on maîtrise le Standard GEREC, du moins le numéro 2, le scripteur ne peut plus faire de faute puisqu'il note ce qu'il prononce. Plus de fautes d'orthographe donc, plus de dictée ! Le rêve de tout Antillo-Guyanais qui, dès l'école primaire a été soumis, tout comme son alter ego hexagonal, aux tortures de l'orthographe française. Ceci est vrai ! Mais, car il y a un mais, voire même un hic : quand on observe la réalité, on se rend vite compte, que la lecture est un exercice que nous pratiquons dix fois, cent fois plus, que l'écriture, y compris nous autres, intellectuels. Ce matin, avant de venir ici, j'ai lu une trentaine de pages d'un roman de Vargas Llosa, j'ai parcouru « France-Antilles » et « Le Monde » et j'ai lu mon courrier de la

semaine. Il est peut probable que dans le reste de cette journée j'en vienne à rédiger trente pages. Et si cela est vrai pour moi, qui vit et travaille essentiellement par le biais de l'écriture, que dire de l'infirmière, de l'agent de police, du chauffeur de taxi, du cuisinier et même du médecin ou d'un ingénieur ? L'argument selon lequel notre système serait facile à écrire tombe donc à plat. En fait, à mon sens, l'aune à laquelle il faut mesurer la viabilité d'un système graphique n'est pas sa facilité d'écriture, mais bien sa facilité de lecture. Ce qui importe à ce niveau, c'est le décodage et non l'encodage puisqu'on vient de le voir, nous encodons assez peu finalement, quand je dis « nous », je parle du plus grand nombre.

Or, force est de reconnaître que notre système n'est pas toujours facile à décoder. Ceci a longtemps représenté un mystère pour moi. Face à un texte écrit en anglais, en espagnol et en italien, je n'ai aucun problème, or dès que je suis face à un texte en créole, il me faut un temps, certes bref, d'adaptation. En fait, pas si bref que cela car si je n'ai pas lu du créole depuis longtemps, ce temps de latence a tendance à s'allonger, ce qui est fâcheux, vous en conviendrez, et pendant la lecture des toutes premières lignes, je constate que je suis affecté par un phénomène de subvocalisation. Je me suis d'abord dit que c'était parce que j'avais appris à écrire le créole à un âge avancé et non dès l'école primaire et que donc je n'avais pas acquis les automatismes nécessaires. Je me suis ensuite dit que c'est parce que je ne lisais pas assez souvent du créole étant donné le petit nombre de textes disponibles. Je manquais donc d'habitude alors que je suis sans arrêt confronté à des textes en français, anglais ou espagnol. Je me suis enfin dit que c'est parce que trop de textes en créole sont dépourvus de qualité littéraire et donc d'intérêt. C'est vrai que pour un texte prenant comme le roman « Lélékou » de Jean-Marc Rosier, combien de textes vous tombent des mains ! Mais il m'a bien fallu admettre que ces trois raisons, ces trois bonnes raisons, n'étaient pas la vraie explication du problème que me posait le décodage de notre système graphique. Sans concertation avec Jean Bernabé, qui y réfléchissait de son côté, j'ai un jour pris un texte en créole et j'en ai modifié la graphie, ajoutant systématiquement deux « t » et deux « s » à la fin des mots, remplaçant « z » par « s » entre deux voyelles, rajoutant des virgules ici et là etc..., pour avoir la surprise de constater que je lisais désormais plus vite. J'en ai conclu que ce n'était pas seulement le fait que je manquais d'automatismes de lecture, que je ne lisais pas assez souvent du créole ou encore que les textes créoles étaient trop mauvais littérairement qui était en cause, mais bien le fait que notre système actuel, le Standard 2 (pardon, Jean Bernabé, moi non plus, je n'ai pas encore totalement maîtrisé le Standard 3 !), demandait à être assoupli, allégé ou amélioré.

N'étant pas un spécialiste de la lecture, phénomène ô combien complexe, je n'aurai pas l'audace de proposer une réforme structurée, mais je suis convaincu que nous devons faire quelque chose, sauf à se résigner à l'idée que seul un petit nombre de gens sera en mesure d'acquérir la maîtrise de la graphie du créole. Je

précise que je ne prône absolument pas un retour à l'étymologisme contrairement à ce que s'imaginent un certain nombre d'amis présents dans la salle avec lesquels j'ai eu de très vives discussions à ce sujet. En effet, je ne connais pour ma part aucun mot français, pour ne prendre que ce seul exemple, qui se termine par deux « t » ou deux « s », sauf de rares emprunts à des langues étrangères comme « Edelweiss », cette petite fleur de montagne. Imaginer donc d'écrire « rat » avec deux « t » ou « pis » avec deux « s » ne saurait être aucunement considéré comme un retour à l'orthographe française et donc un reniement.

Mais le géopolitique et l'idéologique nous rattrapent dès l'instant où une réforme ou plutôt un perfectionnement du système est envisagé. Haïti, le plus grand pays créolophone, acceptera-t-il de nous accompagner ? Les Seychelles, pays où le plus d'efforts sont faits au niveau étatique pour propulser le créole, accepteront-elles, pour reprendre les deux exemples évoqués plus haut, de mettre deux « t » et deux « ss » en fin de mot alors qu'en bons anglophones qu'elles sont « rat » avec un seul « t » ne leur pose aucun problème ? C'est ici qu'à mon sens, l'idée d'un système diversaliste intervient et là, sans doute n'ai-je pas été clair sur la définition de ce mot : il s'agit non seulement de reconnaître des variantes graphiques selon les différents pays, mais aussi à l'intérieur de chaque pays. Pour les différents pays créolophones, il faudrait, dans un premier temps, s'asseoir autour d'une table afin de tenter d'établir **un socle graphique commun**, chose qui, à ma connaissance, n'a jamais été faite et, dans un deuxième temps, chaque pays établirait à son tour ses propres variantes. Nous sommes habités par la notion d'orthographe, de norme graphique, de règles uniques, par l'idée d'un système qui ne souffre pas de variantes, mais je crois qu'il faut s'en défaire. Pourquoi notre nouveau système ne permettrait-il pas l'existence de doublons graphiques ? Pour ma part, j'accepte « zyé » et « zié », « lapòt » et « lapot », « rat » et « ratt » etc..., je veux dire que je ne les sanctionne plus comme faute dans les devoirs de mes étudiants, ce que j'ai longtemps fait, je l'avoue. On me rétorquera que cela risque d'aboutir à une sorte de désordre graphique, ce à quoi je réponds par la négative dans la mesure où ce qui pourrait être toléré ce seraient des doublons et non des triplons ou des quadruplons, si vous m'autorisez ces néologismes un peu comiques. Par exemple, j'accepte « rat » et « rattt », mais pas « rat' ». C'est vraiment douter de l'intelligence des scripteurs que de penser qu'ils seraient incapables d'intégrer ces doublons. D'autre part, l'existence de ces mêmes doublons permettraient à la masse écrivante de choisir elle-même, à plus ou moins long terme, la forme idoine. Avec le temps, l'une des formes des doublons finira par s'effacer. Je rappelle d'ailleurs qu'à l'occasion des différentes dictées créoles organisées en Martinique chaque année, les doublons sont déjà admis par les correcteurs.

En conclusion, pendant trente ans, nous nous sommes battus pour divulguer un système graphique, rien au départ ne laissait prévoir que nous sortirions gagnants de ce combat. Qui, par exemple, aurait parié sur l'avenir des digraphes

« en » pour le son « in » et « in » pour le son « ine » ? De partout, on nous disait : « Mais, cela heurte les habitudes graphiques du francophones ! Les gens liront « chaben » là où vous avez voulu écrire « chabine » etc... ». Or, désormais, nous sommes les seuls maîtres du terrain, pourquoi donc ne pas envisager, en toute sérénité, d'examiner les arguments de nos ex-adversaires et pourquoi ne pas retenir ceux qui pourraient, éventuellement, nous aider à assouplir, à alléger notre système ?

Je vous remercie...